

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

CANTON
de ROYAN

3 up. P. 17-2-48
Contract 21/1/17-1-18

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de **ROYAN**



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **22 Janvier 1948** **193**.

OBJET :

**Indemnité occupation
Terrain Villeur.**

48001

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante huit le 22 du mois de Janvier
le Conseil Municipal de **ROYAN** s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire
ordinaire
en session } d'après convocations faites le **17 Janvier 1948**
extraordinaire

Etaient présents : MM. REGAZONI Ch., Veysière, Rochedereux, Gam-
boulan, Frugnud, Melle Nikosky, M. Bujard, Baudet, Chol-
let, Féraudéru, Chaperaud, Bouchet, Couail, Bonecq, Dufour
Main, Bouquet, Thirion, Touget.

Etaient représentés : MM. Cousinet (Thirion) Métdier
(Dufour) Simon (Veysière)

Absents : MM. Cousinet, Métdier, Simon, Moulinas, Guillaud
Reutin, Jaquet, Brotreau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Bujard** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accorde à M. Villeur Marcel, une indemnité de 12.000 francs par an pour prix de l'occupation du sol lui appartenant et sur lequel on a établi à titre provisoire le centre médico-scolaire et le dispensaire anti-vénérien, anti-tuberculeux.

Cette indemnité sera payée par trimestre et d'avance le premier des mois de Janvier - Avril - Juillet et Octobre à partir du premier Janvier 1948.

*Pour V.U.
pour réception
La Rochelle, le 6 FEV 1948*

Pour le PRÉFET,
Le Chef de Division Délégué,

Jean



Vote
électoral
de la ville

Fait et délibéré à **Royan**

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,

[Signature]

P R E F E C T U R E
D E L A
C H A R E N T E - M A R I T I M E

2 ème D I V I S I O N

2 ème Bureau

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



L A R O C H E L L E , le

F é v r i e r 1 9 4 8 .

P M / L B

LE P R E F E P D E L A C H A R E N T E - M A R I T I M E
à Monsieur le S O U S - P R E F E P d e R O C H E F O R T

O B J E T : ROYAN - Indemnité d'occupation du terrain VILLEUR.
P. J. : Une délibération -

J'ai l'honneur de vous retourner après visa, pour récepissé, la délibération ci-jointe du Conseil Municipal de ROYAN, au sujet de l'indemnité allouée à Mr. VILLEUR, pour l'occupation de son terrain, en vous demandant de bien vouloir inviter le maire de cette commune à me faire parvenir, pour étude et éventuellement approbation; les contrats de location.

LE P R E F E P ,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. D. Pees".